



Ordonnance de télécom CRTC 2016-332

Version PDF

Ottawa, le 18 août 2016

Diverses compagnies – Approbation provisoire de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Canada	AMT 7506 Modification au Tarif général – Révisions au service Megalink	3 août 2016	18 août 2016
Rogers Communications Canada Inc.	AMT 47B Modification au Tarif des services d'accès – Dénormalisation du service d'accès Internet de tiers à un point d'interconnexion groupé aux vitesses de 10 Mbps en amont et de 250 Mbps en aval	21 juillet 2016	19 septembre 2016

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale